



EVALUATION DES MÉDIAS:

Les médias **maliens** divisés par le conflit

UN RAPPORT DE L'INTERNATIONAL MEDIA SUPPORT (IMS),
DE LA FONDATION POUR LES MÉDIAS EN AFRIQUE DE L'OUEST (FMAO),
ET L'INSTITUT PANOS AFRIQUE DE L'OUEST (IPAQ)

ims

INTERNATIONAL
MEDIA SUPPORT

JANVIER 2013

Photo de couverture:

Les soldats maliens écoutent les nouvelles à la radio dans le village libéré de Diabaly, 24 janvier 2013.
Photo: Reuters/Eric Gaillard

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

M. Martin Landi, directeur du service Conflit et Interventions d'urgence de l'IMS: ml@i-m-s.dk

M. Finn Rasmussen, chef du service Afrique et Amérique latine à l'IMS et directeur du développement: fr@i-m-s.dk

International Media Support (IMS)

Service Asie, Afrique et Amérique latine
Nørregade 18, 2. Floor
1165 Copenhague K
Danemark

www.internationalmediasupport.org



International Media Support (IMS)

Nørregade 18, 2
DK-1165 Copenhagen K
Danemark
Tél: +45 8832 7000
Fax: +45 3312 0099
E-mail: ims@i-m-s.dk
<http://www.internationalmediasupport.org>



Fondation pour les médias en Afrique de l'Ouest

30 duade Street, Kokomlemle
P.O. Box LG 730, Legon, Accra
Ghana
<http://www.mediafound.org>



Institut Panos Afrique de l'Ouest

6 rue Calmette
BP 21132 Dakar
Sénégal
<http://www.panos-ao.org>

Acronymes

AJPP	Association des journalistes pour la promotion du professionnalisme
AJSM	Association des journalistes sportifs du Mali
AMAP	Agence malienne de presse et de publicité
AMDH	Association malienne des droits de l'Homme
APAC	Association des professionnelles africaines de la communication
AQIM	Al-Qaeda au Maghreb islamique
ASSEP	Association des éditeurs de la presse privée
BBC	British Broadcasting Corporation
Cédéao	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEN-SAD	Communauté des Etats sahélo-sahariens
CNDH	Commission nationale des droits de l'Homme
CNEAME	Comité national de l'égal accès aux médias d'Etat
CNRDRE	Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'Etat
CSC	Conseil supérieur de la communication
FMAO	Fondation pour les médias en Afrique de l'Ouest
IDDH	Institut danois des droits de l'Homme
IDEM	Institut pour la démocratie et l'éducation aux médias
IMS	International Media Support
IPAO	Institut Panos Afrique de l'Ouest
ITU	Union internationale des Télécommunications
LIDH	Ligue internationale des droits de l'Homme
MISMA	Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine
MNLA	Mouvement national pour la libération de l'Azawad
Mujao	Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest
ODEP	Observatoire de la déontologie et de l'éthique de la presse
ODHP	Observatoire des droits humains et de la paix
OJRM	Organisation des jeunes reporters du Mali
ORTM	Office de radio-télédiffusion et de télévision du Mali
RFI	Radio France Internationale
UA	Union Africaine
UEMAO	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UNAJOM	Union nationale des journalistes du Mali
UPF	Union inter-professionnelle des journalistes francophones
URTEL	Union des radios et télévisions libres du Mali
VOA	Voice of America

Sommaire

Carte du Mali	6
1. Synthèse et recommandations	7
2. Introduction	10
2.1 Objectifs de la mission	11
2.2 À propos de la mission	11
3. Vue d'ensemble de la crise au Mali	12
4. Le paysage médiatique	14
4.1 Contexte historique	14
4.2 Caractéristiques principales des médias maliens	14
4.3 Cadre légal	15
4.4 Les médias au Mali	17
4.5 Professionnalisme des journalistes	19
4.6 Les principales associations de médias	20
5. L'impact du conflit sur les médias	21
5.1 Les médias sous le contrôle des rebelles dans le nord du Mali	21
5.2 Les médias dans le sud du Mali	23
5.3 Des journalistes agressés	23
5.4 La gestion d'entreprise pendant la crise	25
6. Conclusions principales et recommandations	26
6.1 Accès aux informations	26
6.2 Qualité de l'information	26
6.3 Conditions de travail et de sécurité des journalistes	27
6.4 Capacités professionnelles et ressources	28
6.5 Régulation des médias	28
7. Annexes	30
Annexe I: Contexte sur Mali	30
Annexe II: Liste des personnes interviewées	35
Annexe III: Littérature	36

1. Synthèse et recommandations

Ce rapport présente les résultats de la Mission d'évaluation des médias conduite au Mali du 13 au 19 octobre 2012 par l'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAo), la Fondation pour les médias de l'Afrique de l'Ouest (FMAO) et l'International Media Support (IMS) dans le cadre du conflit qui touche actuellement le pays de plein fouet. La mission avait pour objectif d'évaluer l'impact de la crise sur le secteur des médias et d'identifier les sphères ayant besoin d'un soutien en collaboration avec les parties prenantes du secteur médiatique local.

En janvier 2012, le Mouvement national pour la Libération de l'Azawad (MNLA), le mouvement salafiste Ansar Eddine et Al-Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI) ont amorcé un soulèvement armé dans le nord du Mali en attaquant des camps militaires. Frustré par l'incapacité du gouvernement à contrôler les territoires de l'Azawad ne respectant pas la loi, un groupe d'officiers sous le commandement du capitaine Amadou Sanogo ont organisé un coup d'état contre le président Touré, le 21 mars 2012, dans la capitale de Bamako. Depuis, le conflit continue de destabiliser le pays et a entraîné l'intervention de la France en janvier 2013.

Les événements de 2012 ont laissé derrière eux un immense fossé entre le nord et le sud du pays en matière d'accès aux informations. Alors que le Mali était perçu comme ayant l'un des environnements médiatiques le plus libéral, le conflit a stoppé net les développements positifs en matière de liberté de la presse et de liberté d'expression. Ce fossé qui existe à présent entre les médias du Nord et du Sud du pays fait ressurgir d'anciennes problématiques liées à la partialité politique, au manque d'auto-régulation et aux normes journalistiques insuffisantes.

Tandis que les médias du Sud bénéficient toujours d'infrastructures qui fonctionnent et que les sources d'informations sont encore relativement faciles d'accès, les médias du Nord, de leur côté, ont vu la destruction de leurs infrastructures de communication de masse ainsi que la fermeture de leurs organes de presse. La population s'est ainsi retrouvée face à une absence d'informations. Les quelques journalistes du Nord qui n'ont pas encore fui de l'autre côté du pays travaillent à leurs risques et périls.

Les principales conclusions de la mission d'évaluation des médias au Mali couvrent cinq sphères:

- L'accès à l'information: plusieurs organes de presse ont été fermés et les groupes islamistes contrôlent le flux d'informations entrant et sortant du nord du pays, empêchant ainsi la population du sud d'accéder aux informations concernant le nord du pays, et vice-versa.
- La qualité de l'information: les organes de presse qui sont toujours opérationnels dans le nord du pays publient des messages de propagande. Les médias du sud ne peuvent alors pas recueillir et publier des informations vérifiées sur la situation au nord du pays. Les médias des deux côtés du pays sont susceptibles d'être corrompus et d'agir sous la contrainte, ce qui compromet la qualité de leurs contenus.



Le Niger à Bamako.
Photo: Martin Landi/IMS

- Les conditions de travail et de sécurité des journalistes: les médias du nord se sont fait dérober leur équipement, et la plupart d'entre eux travaillent sous la menace de représailles des groupes islamistes. De chaque côté du pays, de nombreuses inquiétudes persistent comme le travail sous la contrainte, les menaces téléphoniques et les agressions physiques.
- Compétences professionnelles et ressources: les journalistes, quelque soit l'endroit où ils travaillent dans le pays peuvent exacerber les tensions. Ils sont en effet mal-équipés pour travailler dans des situations de conflit ou d'après-conflit, et ne savent pas comment gérer les informations dans de tels contextes.
- Régulation des médias: les instances de régulation qui existent au Mali ne fonctionnent pas très bien. La crise a provoqué des comportements et des conduites peu déontologiques dans les médias. Ceci montre à quel point il est important d'établir un mécanisme fonctionnel pour réguler les médias.

Recommandations

En se basant sur leurs conclusions, l'Institut Panos Afrique de l'Ouest, la FMAO et l'IMS conseillent de se focaliser sur les éléments clés suivants pour aider les médias à jouer un rôle constructif de sensibilisation, de médiatisation du conflit et de promotion de la paix :

- Comblent le fossé qui existe en matière d'accès aux informations entre le nord et le sud. Pour cela, il suffirait, par exemple, d'imaginer une production centralisée de programmes de radio qui seraient distribués par les radios communautaires dans les différentes langues du pays. Une intervention internationale militaire pourrait également sécuriser une ou plusieurs ondes radio capables d'atteindre le nord du pays.

- Renforcer la sécurité des journalistes pour que la distribution et le recueil d'informations soient ouverts et accessibles dans le sud et le nord du pays. Cela comprend également la formation des journalistes en matière de mesures de sécurité, la mise en place d'un dialogue entre les forces de sécurité et les représentants des médias, et la mise en œuvre de mécanismes de sécurité pour les journalistes.
- Renforcer la qualité du journalisme au Mali en fournissant des formations pertinentes aux professionnels des médias. Une attention particulière doit être accordée à la promotion d'une culture de la paix et à la lutte contre les propos haineux ainsi que tout autre type de discrimination. Sans oublier de fournir une formation en journalisme qui soit spécifique aux situations de conflit.
- Collaborer avec les organisations de la société civile engagées dans la construction de la paix dans le but de renforcer leur rôle de pourvoyeurs d'informations et de contrôleurs des médias. Des projets pourraient être mis en place pour renforcer le code de déontologie dans les médias et enrichir les contenus.
- Renforcer les compétences des associations de journalistes, en particulier de la Maison de la Presse, pour leur permettre de jouer un rôle clé dans le développement et la mise en place du cadre légal et réglementaire nécessaire et dans la protection des journalistes.
- Donner plus de possibilités aux journalistes de jouer un rôle de reconstruction de la société malienne en leur fournissant des formations et des informations sur des sujets pertinents tels que la couverture médiatique des élections et le rôle d'une intervention militaire internationale.
- Accélérer les changements du cadre légal et professionnel des médias qui sont propices à la production de contenus fiables et pertinents. Pour cela, il faut ressusciter un organe réglementaire ayant un mandat clair de régulation des médias et capable d'assurer une régulation en bonne et due forme des radios communautaires.

Remerciements

La Mission d'évaluation des médias souhaite remercier l'Institut danois pour les droits de l'Homme (IDDH) pour sa précieuse contribution lors de l'élaboration de ce rapport. L'équipe de la Mission souhaite également remercier le professeur Talata Maïga pour son assistance lors du séjour au Mali.

2. Introduction

L'année 2012 fut un tournant pour le Mali, un pays qui a souvent été cité en exemple dans la région pour sa démocratie et son état de droit. En 2011-2012, le Mali se trouvait à la 25^e place du classement mondial de la liberté de la presse de Reporters sans Frontières (RSF)¹ et selon les organisations de défense des droits de l'Homme et la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH), les droits civiques et politiques étaient de manière générale respectés. L'environnement médiatique au Mali était également considéré comme l'un des plus libéraux de la région.

Cette image du Mali a cependant pris fin en 2012 lorsque des demandes et des frustrations ont émergé chez les Touaregs du nord en même temps que chez les islamistes fondamentalistes. A cela s'ajoute la chute du régime Kadhafi en Lybie en 2011 qui a fait rentrer armes et combattants au Mali pour renforcer les mouvements locaux. Ces éléments ont alors déclenché le conflit qui touche actuellement le Mali. Le Mali se retrouve à présent dans une phase critique et doit faire face à des faiblesses institutionnelles internes non résolues, à un manque de gouvernance locale, et à des facteurs régionaux destabilisants.

Lorsque les Touaregs se sont alliés temporairement aux fondamentalistes islamiques et ont commencé leurs attaques dans le nord du Mali et ont plus tard déclaré l'indépendance de la région de l'Azawad² (au moment où l'Etat n'avait jamais été aussi absent), le gouvernement a perdu le contrôle du territoire. Après les événements du nord, le sud est devenu politiquement instable, notamment après le coup d'état de mars 2012. L'interruption du processus démocratique a mis un terme aux éloges faites à l'état de droit du Mali.

Les défis auxquels font face à la fois le nord et le sud du pays ont figé le développement économique dans un pays déjà considéré comme l'un des plus pauvres au monde. De plus, en raison du conflit qui affecte le nord du pays, une crise humanitaire due à l'afflux de réfugiés se profile du fait des déplacements de population du nord vers le sud et vers les pays voisins.

Dans ce contexte, les conditions de travail des médias se sont considérablement détériorées en 2012 et les violences à l'encontre des journalistes n'ont cessé de croître à travers tout le pays. Le droit d'accès aux informations a été durement contesté, et il existe un fossé en matière d'accès aux informations entre le nord et le sud où la plupart des journalistes ont dû cesser leurs activités.

Les journalistes du nord qui ont refusé de collaborer avec les groupes armés ont été physiquement punis ou menacés. Nombre d'entre eux sont partis pour rejoindre la partie sud du pays, affaiblissant l'accès aux informations dans le nord.

1 <http://en.rsf.org/press-freedom-index-2011-2012,1043.html>

2 *L'indépendance de la région de l'Azawad dans le nord du Mali a été déclarée unilatéralement par le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) en avril 2012. Elle comprend les régions de Tombouctou, Kidal et Gao couvrant ainsi 60% du territoire.*

Au moment de mettre sous presse ce rapport, la communauté internationale venait d'engager une intervention militaire soutenue par une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies (UNSC2085) datant du 20 décembre 2012. Il existe une forte demande nationale et internationale pour une intervention militaire immédiate menée par la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) et pour la mise en place d'élections en 2013 afin de rétablir la sécurité dans le pays et de choisir un gouvernement légitime. La force internationale s'appelle la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). Elle est organisée par la Cédéao et est constituée de troupes provenant de cinq pays africains avec le soutien des Etats-Unis et d'un certain nombre de pays européens.

Il faut cependant noter une opposition interne au Mali contre l'intervention militaire qui pourrait être vue comme une invasion étrangère si elle n'est pas menée par l'armée malienne, qui est, pour sa part, déjà divisée en différentes factions. Le manque d'intégrité territoriale pose des problèmes quant à la légitimité d'une élection, puisque la population du nord (15% de la population totale) ainsi que la plupart de la population déplacée seront dans l'impossibilité de voter.

2.1 Objectifs de la mission

Le Mali fait face à un défi considérable pour restaurer son intégrité territoriale, retrouver le chemin vers la démocratie et restaurer son état de droit. Les médias peuvent jouer un rôle non-négligeable pour reconstruire le tissu social de la société malienne, un tissu aujourd'hui déchiré par le conflit qui touche cette société. Les médias joueront également un rôle dans les élections à venir si elles ont lieu et dans l'intervention militaire en cours dans le nord du pays. Les médias peuvent également contribuer à apaiser les tensions ethniques déjà présentes dans le pays.

Dans ce contexte, la mission au Mali a deux objectifs principaux :

1. Mettre en œuvre une évaluation de l'impact de la crise sur le secteur des médias
2. Identifier les sphères au sein des médias qui ont besoin d'être soutenues et ce à travers la consultation des médias locaux.

Ce rapport est donc le fruit de cette mission. Ses conclusions et ses recommandations constituent les premiers pas des projets communs des trois organisations au Mali en collaboration avec les médias et les journalistes locaux.

2.2 À propos de la mission

La Mission d'évaluation des médias au Mali s'est déroulée du 13 au 19 octobre 2012. Elle a été menée en partenariat avec l'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPA), la Fondation des médias pour l'Afrique de l'Ouest (FMAO) et l'International Media Support (IMS) en collaboration avec l'Institut danois des droits de l'Homme (IDDH). L'Institut Panos Afrique de l'Ouest et la FMAO ont tous les deux longtemps travaillé avec les médias maliens. Grâce à leur assistance, les membres de la mission étaient sûrs de pouvoir consulter les bonnes personnes.

En raison du conflit en cours et pour des raisons de sécurité, la mission s'est confinée géographiquement à Bamako où sont basés les principaux médias, les institutions gouvernementales, la presse et les groupes de la société civile. Les journalistes basés dans le nord du Mali ont été invités par les membres de la mission à se rendre dans la capitale afin d'être interviewés sur leur situation actuelle et des rencontres ont été organisées avec des groupes de journalistes travaillant dans des radios communautaires du pays.

La mission a consulté les différentes parties prenantes y compris les médias privés et publics, la société civile, les directeurs de radios et les associations de journalistes. Les membres de la mission ont également rencontré le ministre de la communication pour recueillir des informations sur le fonctionnement du système de régulation et ses besoins.

En raison de la nature particulière du conflit qui touche le nord et de la crise politique dans le sud, la mission a été très attentive aux réalités auxquelles font face médias et journalistes des deux côtés du pays.

L'équipe de la mission était composée de Pauline Bend Hugues, directrice de l'Institut Panos Afrique de l'Ouest, Sulemana Braimah, directeur adjoint de la FMAO, et Martin Landi, directeur du service Conflit et Interventions d'urgence de l'IMS.

3. Vue d'ensemble de la crise au Mali

En janvier 2012, le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) et le mouvement salafiste Ansar Eddine ainsi que Al-Qaeda au Maghreb islamique (AQIM) déclenchèrent un soulèvement armé dans le nord du Mali en attaquant des camps militaires.

Le succès des rebelles dans le nord accentua les frustrations de nombreux officiers subalternes au sein de l'armée malienne tandis que le gouvernement restait incapable de contrôler les territoires de l'Azawad qui ne respectaient pas la loi. Par conséquent, un groupe d'officiers sous le commandement du capitaine Amadou Sanogo décida d'organiser un coup d'état contre Touré le 21 mars 2012. La constitution fut immédiatement suspendue et les institutions de la République dissolues. Dans les rues de Bamako, les partisans du coup d'état se confrontèrent violemment aux opposants engendrant la mort de 28 personnes. La communauté internationale condamna unanimement le coup d'état.

L'instabilité politique du sud aida les rebelles à gagner du terrain dans le nord en conquérant les trois villes clés : Kidal, Gao et Tombouctou. Le MNLA proclama l'autonomie et l'indépendance de l'Azawad. Ansar Eddine appela aussitôt à la mise en place d'une république islamique dotée de la charia, la loi islamique, dans les trois régions du nord du Mali. Cette imposition ne manqua pas de violer la liberté de pensée, d'opinion, de réunion et d'association. Des juges locaux autoproclamés condamnèrent les voleurs à des amputations de leurs mains et de leurs pieds à la vue de la population locale. Les couples non mariés furent lapidés et les médias furent réduits au silence ou cooptés.

Le conflit qui touche le nord et l'interruption du processus démocratique du gouvernement national dans le sud ont dévoilé les fragilités institutionnelles du Mali, et ont fait émerger les conflits historiques et les tensions ethniques encore présents dans les esprits. Cela a également fait émerger les dynamiques régionales en perpétuel changement dans la région du Sahel. Des facteurs tels que les changements économiques et démographiques (croissance et urbanisation avec un taux de chômage élevé chez les jeunes) et l'augmentation des activités criminelles (tels que le trafic d'armes, de marchandises, de personnes, de drogues et les enlèvements) ont eu un impact profond ces dernières décennies dans le pays depuis sa transition vers l'indépendance et ont entraîné une insécurité aux frontières et ainsi menacé la stabilité de la région.

Ces facteurs ainsi que le manque de stabilité régionale et de direction politique après la chute du régime de Kadhafi en 2011 « éclaire sur la façon dont des groupes minoritaires tels que AQIM, qui compte moins de 1000 soldats dans ses rangs, ou le MNLA, qui compte un maximum de 3000 combattants, ont réussi à devenir si importants en si peu de temps ».³

Dans ce contexte, les conditions de travail ont continué à se détériorer en 2012 et les journalistes sont devenus de plus en plus souvent victimes de violences à travers tout le pays. Les organes de presse ont été fermés et la presse écrite a dû faire face à des difficultés de distribution dans le nord tandis que les journalistes du sud devaient travailler sous la contrainte. En raison du conflit, un fossé en matière d'informations s'est créé entre le sud et le nord, forçant la plupart des journalistes à cesser leurs activités. De plus, après le coup d'état dans le sud, certains éléments ont tenté de s'emparer des médias privés et publics qui continuent de souffrir de contraintes économiques graves. Certains détracteurs du coup d'état ont été punis et il ne reste que quelques voix indépendantes dans les médias maliens.

3 Roland Marchal « *The re-shaping of West Africa after Muammar Qaddafi's fall* » - *Le remodelage de l'Afrique de l'Ouest après la chute de Mohammad Kadhafi. Rapport NOREF, Octobre 2012.* P. 3

Dans le nord du Mali, les journalistes locaux qui ont refusé de collaborer ou de s'affilier aux groupes armés ont été punis physiquement ou menacés. Les menaces et la violence des groupes extrémistes, la fermeture des radios et le manque de travail ont forcé les journalistes à fuir vers le sud. Tandis que la violence touchait de plein fouet le nord du pays, quelques radios privées du sud ont tenu des propos incitant à la haine à l'encontre de groupes ethniques comme les Touaregs. Des épisodes de chasse à l'homme et de violence ont alors eu lieu dans les rues de Bamako pendant les premiers mois de 2012.

Avec l'intervention militaire menée par les Français dans le nord du pays, les médias vont rencontrer de nouveaux défis dans leur volonté désespérée de reconstruire la société et de retrouver de bonnes conditions de travail. Les médias ont un rôle à jouer pour encourager la population à coexister en paix après un conflit et pour renforcer une entente mutuelle entre les différentes communautés, et ce grâce à une couverture médiatique impartiale, équilibrée et avisée. Les médias peuvent également aider à promouvoir l'unité nationale, soutenir l'intégrité du territoire et reconstruire le tissu social d'une société déchirée par le conflit.

Si le Mali ne réussit pas à retrouver son intégrité territoriale et à rejoindre le chemin vers la démocratie, les conséquences seront nationales mais aussi régionales:

1. Le Mali pourrait déstabiliser la région et constituer une menace directe potentielle à la sécurité de l'Europe en devenant le terreau de l'extrémisme islamique. Sans compter l'augmentation des crimes comme les enlèvements, le trafic de drogues, d'armes et de personnes, ainsi que la contrebande de marchandises, qui financent les groupes extrémistes.
2. Une crise humanitaire (crise de réfugiés et crise alimentaire) touche déjà le Mali et ses pays voisins.
3. Le Mali souffrira économiquement au fur et à mesure que le conflit et l'instabilité politique découragera les investissements dans le pays. Ceci affectera également le commerce régional avec Bamako, qui est l'une des plus grandes villes de la région.
4. Les conséquences politiques d'une démocratie malienne défailante et l'incapacité des politiques maliens à répondre aux besoins de la population pourraient avoir un impact régional. En effet, les faiblesses du régime sont mises à nu, et pourraient amener les gens à douter du bien-fondé d'un gouvernement démocratique.
5. L'incapacité des médias maliens à aller de l'avant pour obtenir plus de libertés constitue un retour en arrière non seulement pour les médias maliens, mais aussi pour les médias de toute la région.



Les rues de Bamako.
Photo: Martin Landi/IMS

4. Le paysage médiatique

4.1 Contexte historique

« Les colons français réalisèrent très vite que la presse pouvait leur être d'une grande utilité dans leur volonté de conquête et de domination. C'est ainsi que dans tous ses états colonisés, la France fit en sorte que ses organes de presse disséminent des messages. »⁴ Pendant les dernières années de la colonisation (jusqu'en 1960), certains partis politiques et syndicats créèrent leurs propres publications permettant certains niveaux de pluralisme des voix dans le pays. La radio nationale du Mali fut créée en 1957 en tant qu'institution étatique.

Pendant la période allant de l'indépendance en 1960 et le coup d'état militaire de 1968, il y eut plusieurs tentatives de création de publications. Cependant, après le coup d'état, nombre d'entre elles finirent par fermer tandis que d'autres tombèrent sous le contrôle de l'armée.

Avec les élections démocratiques multipartites de 1991 et la libéralisation du marché des médias en 1992, le paysage médiatique fut radicalement transformé avec de nouvelles publications et la création de radios privées à travers le pays. Pendant cette période, les médias s'identifiaient clairement avec les différents partis politiques. Cette nouvelle dynamique encouragea la création de nouvelles lois sur les médias et d'un code de déontologie. Aussi, la constitution de février 1992 inclut des références à la liberté de la presse et de l'information.

4.2 Caractéristiques principales des médias maliens

Avant les événements de 2012, le Mali disposait d'un secteur des médias en pleine expansion et leur régulation était généralement favorable à la liberté d'expression. Le développement des médias maliens a souvent été considéré comme un modèle dans la région et a reçu un soutien technique et financier important de la part des organisations régionales et internationales. Malgré cela, selon Mamadou Kaba, le directeur de Radio Télévision du Mali : « Les médias maliens ont encore deux facettes : d'un côté, celle d'une presse dynamique et libre qui n'est pas sujette à la censure, à la saisie ou aux arrestations, et de l'autre côté, celle d'une presse caractérisée par des excès et de graves violations de la loi et de la déontologie de la profession, et ce en toute impunité. »⁵

Avec la crise actuelle et l'instabilité économique qui s'ensuivent, les organes de presse sont à présent plus influencés politiquement et plus divisés que jamais. Avant le conflit, l'auto-censure et les médias influencés par la politique cohabitaient avec des lois qui leur étaient favorables. Certaines contraintes étaient imposées au médias comme les abus du budget national pour la publicité étatique, ou la modification des taxes imposées à certains organes de presse.

Avant 2012, les journalistes exerçaient différents niveaux d'autocensure. D'un côté, ils étaient influencés par des normes religieuses et sociales. Fin 2011, les médias maliens ont commencé à s'autocensurer au sujet des manifestations contre une nouvelle loi familiale conservatrice. La nouvelle loi a été très peu évoquée dans les médias. Une conférence de presse a été organisée par des associations des droits de l'Homme et de la Femme à la Maison de la Presse en octobre 2011 où tous les organes de presse se sont rendus. Seul un journal, petit et inconnu, a fait paraître un article sur le sujet. Les médias avaient peur de provoquer la colère des musulmans radicaux qui avaient manifesté en faveur de la loi familiale conservatrice.

4 « L'état de la presse écrite ». Présentation de Tiégoum Boubèye Maïga à la troisième conférence nationale sur l'information et la communication. 24 décembre 2009.

5 <http://cpj.org/blog/2010/08/malis-press-the-paradox-of-its-two-faces.php> Mamadou Kaba était le directeur de l'Office de la Radio Télévision du Mali (ORTM), le président du Conseil de la haute communication, et correspondant pour Reuters.

En 2012, le coup d'état fut un coup dur pour le modèle régional de liberté de la presse et d'expression. Alors que le nord du Mali était affaibli par une situation chaotique, les violations de la liberté de la presse dans le sud du Mali, particulièrement dans la capitale, étaient considérables pendant les quatre mois qui ont suivi le coup d'état. En février 2012, une nouvelle loi audiovisuelle a été promulguée, mais le coup d'état et la crise politique générale ont stoppé sa mise en application.

La démographie des médias reflète une scène médiatique multilingue et multi-ethnique. Malgré le nombre important d'organes de presse, la plupart des journaux ne circulent qu'à Bamako et dans les villes principales.

La radio continue à être le média ayant le plus grand rayonnement. Avant le conflit, la radio couvrait 90% de la population. L'audiovisuel est divisé entre les radios communautaires privés, les radios non-commerciales, les coopératives, et les radios privées et publiques à caractère commercial. La radio joue un rôle important dans le taux d'alphabétisation du Mali, qui se situe à 26%.⁶ Les radios communautaires émettent en langues locales dans les zones rurales et sont d'importantes sources d'informations bénéficiant d'un haut niveau de légitimité.

Depuis le processus démocratique commencé en 1991 et jusqu'en 2011, peu de journalistes maliens ont été poursuivis par la justice et les cas de violences sont rares. La sécurité des journalistes s'est détériorée rapidement ces deux dernières années, au nord et au sud. Il n'existe plus aucun mécanisme de protection des journalistes et les médias et les forces de sécurité ne se font aucune confiance.

Les médias maliens souffrent également d'un manque de professionnalisme et de formation. Cela se voit dans la qualité du traitement de l'information qui ne comprend que très rarement des enquêtes journalistiques sérieuses. Il existe un code de conduite pour les journalistes mais ceux-ci l'ignorent la plupart du temps et les conditions économiques difficiles ainsi que les salaires bas incitent les journalistes à se laisser corrompre.

4.3 Cadre légal

Constitution nationale: liberté d'expression et de la presse

La constitution malienne, après le référendum de janvier 1992 et autres cadres légaux réglementaires, garantit la liberté d'expression et la liberté de la presse.

Partie I, article 4, intitulée « Les droits et les devoirs de la personne humaine » dans la constitution stipule que : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion, d'expression et de création dans le respect de la loi. »

La liberté de la presse est mentionnée dans l'article 7: « La liberté de la presse est reconnue et garantie. Elle s'exerce dans les conditions fixées par la loi. L'égal accès pour tous aux médias d'Etat est assuré par un organe indépendant ; cet organe devra définir les lois qui assureront cet accès. »

Le Mali a également signé différentes conventions régionales et internationales qui apparaissent dans la législation nationale telle que la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples de 1981.

Lois des médias

Il existe un certain nombre de mécanismes législatifs et réglementaires liés aux médias:

- La loi No. 00-46/AN-RM datant de juillet 2000 régule les offenses liées à la liberté d'expression et de la presse. Cette loi limite la liberté d'expression

⁶ Unicef: http://www.unicef.org/infobycountry/mali_statistics.html

lorsque les médias incitent à la haine raciale, nationale, religieuse et au meurtre.

- L'ordonnance No. 92-337/P-CTSP autorise la propriété privée d'un média pour la première fois après les élections multipartites de 1991. Cette ordonnance établit les règles qui régissent la licence des fréquences de radios. Une fois mises en place, les radios ont proliféré dans tout le pays. Entre autres, la requête doit provenir d'un citoyen malien dont l'objectif est d'utiliser la licence sur le territoire national. Les règles pour délivrer les licences sont définies, mais que la procédure soit mise en place ou non dépend la plupart du temps de l'influence politique et personnelle du candidat.
- Le décret No. 92-022 de 2002 régule la délivrance, la suspension ou l'annulation des licences pour l'audiovisuel privé.
- Le décret No. 02-22 7/P-RM de 2002 concerne le type de statut des services de radiodiffusion privés par ondes terrestres et modulation de fréquences (FM).
- L'ordre interministériel No. 92MC-Mat/Cts/Ass-Mscp définit les caractéristiques des services de radiodiffusion privés par ondes terrestres et modulation de fréquences (FM).
- L'ordre No. 95-0331 Mfc-Cab définit les droits d'auteurs pour les services privés de l'audiovisuel.

Organes de régulation

Au Mali, le Conseil supérieur de la communication (CSC) et le Comité national de l'égal accès aux médias d'Etat (CNEAME) jouent le rôle d'organes régulateurs. L'Observatoire de la déontologie et de l'éthique de la presse (Odep) représente l'organe d'auto-régulation.

Le CSC a été créé par la loi ordinaire No. 92-038/AR-RM du 24 décembre 1992 et est composé de neuf membres. Il s'agit de l'institution étatique en charge de garantir le droit d'informer, d'être informé correctement et d'avoir accès aux médias. En pratique, le conseil joue un rôle d'organe consultatif plus qu'un rôle d'organe de régulation, puisque les médias publics sont encore sous le contrôle du gouvernement.

Le CNEAME a été mis en place sous l'article 7 de la constitution malienne, et a été créé par la loi organique No. 93-001/AN-RM du 6 janvier 1993. Il comporte sept membres et garantit l'égal accès pour tous aux médias d'Etat dans les conditions fixées par les lois et régulations en vigueur. Il gère les temps d'antennes et l'espace rédactionnel dédiés aux candidats et partis politiques pendant les campagnes électorales. Il a la capacité d'imposer des sanctions au directeur de l'ORTM ou de l'AMAP (Agence malienne de presse et de publicité) en émettant des avertissements ou demandant des corrections d'une partie ou de la totalité d'un programme. Il offre au gouvernement des mesures de soutien aux médias publics. Dans les faits, le CSC et le CNEAME fonctionnent tous les deux comme des organes consultatifs.

Plusieurs années après leur création, ces entités ont montré la limite de leur pouvoir. Un projet est actuellement en cours pour rétablir un organe capable de réguler tous les secteurs : presse, audiovisuel (radio et télévision), médias en ligne. Le processus est cependant à l'arrêt en raison de la situation politique actuelle. Ce futur organe s'inspirera de ceux qui existent au Bénin et au Burkina-Faso et s'appuiera sur l'existence de plusieurs structures établies au Mali ainsi que sur une régulation indépendante qui fonctionne correctement. La création de cet organe sera basée sur une loi récemment promulguée en février 2012 sur la libéralisation du secteur audiovisuel. La loi a été adoptée par le gouvernement et le parlement et promulguée par l'ancien président. Des consultations sont en cours avec les différentes parties prenantes pour la création d'un organe de régulation avant décembre

2012, mais étant donnée l'instabilité politique actuelle, cette initiative a été interrompue temporairement.

Il existe plusieurs problèmes de régulations auxquels les radios font face et que les autorités doivent résoudre. Trente radios travaillent sans l'autorisation du gouvernement, environ 40 programmes émettent sur des fréquences autres que celles qui leur ont été assignées et cinquante programmes ont été établis dans des lieux autres que ceux qui sont stipulés dans leurs permis.

L'auto-régulation

L'Observatoire pour la déontologie et l'éthique de la presse (Odep), qui joue un rôle d'organe régulateur, a été créé en 2001 par des journalistes, mais son impact a été très limité jusqu'à présent. Selon M. Cheick Omar Maiga, secrétaire général du ministère des Communications, l'auto-régulation n'existe pas au sein des médias maliens et les initiatives sur ce sujet ne devraient pas obtenir un réel soutien de la part des patrons de presse.



Un présentateur radio à l'antenne lors d'une émission rastafari à Radio Hanna Gao
Photo: Martin Landi/IMS

4.4 Les médias au Mali

La radio est le média le plus populaire au Mali, les journaux et autres publications étant uniquement distribués à Bamako et dans les grandes villes. Depuis la libéralisation des ondes en 1992, le nombre de radios privées s'est accru de façon exponentielle. Début 2012, environ 500 licences ont été remises par le gouvernement pour créer des radios associatives, commerciales et communautaires.

Avant le conflit, 369 radios privées émettaient dans le pays selon le cadre légal. Ces radios couvraient environ 80% de la population. La ville de Bamako était pourvue, à elle seule, de 16 radios privées et deux radios publiques. La ville de Sikasso comptait 52 radios, à Kayes on en dénombrait 47, à Koulikoro 35 et à Segou 55. Il existait également 8 radios régionales de l'Office de radiotélédiffusion et de télévision du Mali (ORTM). En raison du conflit, les radios privées et publiques n'émettent quasiment plus qu'au sud du pays. Dans le nord, quelques radios ont été reprises ou affiliées par les groupes rebelles.

Il existe un large réseau de radios communautaires divisé en plusieurs associations. La plus importante est l'Union des Radios et Télévisions Libres du Mali (Urtel) qui regroupe environ 250 radios. Il existe deux autres réseaux : Kayira qui compte 16 radios et Réseau TDM qui en compte 17. Ces radios fournissent des informations fondamentales en langues locales et jouissent d'une grande confiance au sein des communautés dans lesquelles elles émettent.

Malgré la bonne couverture des radios dans le pays, la plupart d'entre elles ne sont pas conformes aux normes techniques et déontologiques. Elles sont constituées de personnels non-professionnels, manquent d'équipement et de mesures de sécurité, ainsi que de ressources financières.

Les contenus des radios étrangères – telles que Radio France Internationale (RFI), BBC Afrique, Deutsche Welle et Voice of America (VOA) – sont relayés par les radios maliennes sans aucune régulation. De plus, les Radio de l'ORTM relaient également des contenus de Radio Beijing, Radio France Internationale (RFI), la Radio Africa N°1, et BBC Afrique.

Journaux

Plus de 300 licences de journaux ont été délivrées à des journaux privés, mais au moment de terminer ce rapport, seuls 30 quotidiens et hebdomadaires continuent à paraître régulièrement. La distribution des journaux est limitée géographiquement aux kiosques à journaux de Bamako. Même avant la crise, 90% des journaux ne circulaient qu'à Bamako. Les taux de circulation sont faibles, de l'ordre de 300 à 1500 exemplaires imprimés chaque jour.

Il existe également des titres régionaux dans les langues locales principales comme le Bambara, le Fula et le Soninke. Un journal national en Français, L'Essor, appartient à l'Etat. L'impact de la presse est limité en raison du faible taux d'alphabétisation.

Télévision

Le Mali ne bénéficie toujours pas de système de régulation des chaînes de télévision privées. La réception de la télévision est limitée dans de nombreuses zones du pays en raison d'un manque d'électricité et de postes de télévision. Il existe deux chaînes publiques situées à Bamako (TM2 et Africable TV) et une chaîne nationale. L'ORTM diffuse des contenus reçus par satellite qui proviennent de 150 chaînes internationales.

Internet et médias sociaux

Le Mali fait partie des 10 pays ayant le plus bas taux de connexion internet dans le monde.⁷ Selon l'Union internationale des télécommunications (UIT), on dénombrait 414 985 utilisateurs d'internet au Mali en décembre 2011, représentant un total de 2,9% de la population, et ce pour un accès uniquement disponible dans les villes principales. Il n'existe qu'une poignée de publications en ligne qui ont très peu d'impact. Un certain nombre de journalistes ont utilisé leur page Facebook personnelle pour publier leurs articles, mais en raison du faible niveau de pénétration de l'internet, l'impact est également faible. Cependant, internet a fourni aux médias et aux journalistes un accès aux contenus internationaux, ce qui a démultiplié leurs sources d'informations.

Il n'y a aucune législation au Mali qui couvre les nouveaux médias et il n'y a eu aucun cas de journalistes poursuivis pour des articles publiés en ligne.

Dans la région nord du Mali où la connexion à internet a été limitée et où les groupes islamistes surveillent les cafés internet, il est tout de même possible d'accéder à internet grâce aux réseaux de téléphonie.

⁷ <http://www.itwebafrica.com/internet/334-africa/229934-africa-ranks-low-regarding-global-web-usage-stats>

Médias d'Etat

On dénombre deux organes de presse d'Etat publics administrés et financés par l'Etat et qui sont soi-disant autonomes. Ils restent cependant économiquement dépendants du gouvernement. Lors du coup d'état de mars 2012, les locaux ont été pris de force par l'armée qui cherchait à prendre le contrôle des contenus et de la gestion des programmes.

L'Office de radio-télédiffusion et de télévision du Mali (ORTM) a été créé en 1992 et a pour mission de concevoir, produire et diffuser tous les programmes de radio et de télévision pour satisfaire les besoins d'informations, d'éducation et de divertissement du public. Il développe ses productions et entretient son propre équipement, ses réseaux et ses installations de transmission.

L'ORTM s'occupe :

- d'une chaîne de télévision nationale
- d'une chaîne locale de télévision à Bamako
- de Radio Mali, une radio nationale
- de huit stations de radios basées dans les capitales régionales. Les trois stations de radio situées dans le Nord (à Tombouctou, Gao et Kidal) ont été détruites ou fermées par les groupes armés depuis février 2012.

La radio publique diffuse ses programmes en français ainsi que dans 10 langues locales. L'ORTM transmet ses programmes à Bamako et dans le reste du pays par satellite à travers un réseau appelé Sotelma. Elle diffuse également ses programmes à l'internationale par satellite au reste de l'Afrique, de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Amérique du Nord pour satisfaire les besoins de la diaspora malienne.

L'Agence malienne de presse et de publicité (AMAP) est l'unique agence de presse nationale publique du pays. Elle compte 50 correspondants et couvrait presque tous les territoires avant le conflit qui touche aujourd'hui le nord du pays. Elle fournit également des sujets sur le pays à différents organes de presse.

4.5 Professionnalisme des journalistes

La libéralisation du secteur des médias a fait croître le nombre d'organes de presse très rapidement, attirant ainsi un grand nombre de chercheurs d'emploi devenu journalistes sans avoir reçu aucune formation. Selon Bréhima Touré, journaliste à *L'Essor*, moins de 10 % des journalistes en activité sont diplômés d'une école de journalisme ce qui affecte la qualité de leur travail.⁸

Malgré l'existence d'un code de déontologie depuis 1991, très peu de journalistes se conforment aux normes professionnelles. Le traitement de l'information, quant à lui, est très aléatoire.

La dissémination d'informations non-vérifiées est très courante et certains médias sont utilisés pour porter des attaques personnelles. On trouve cependant des exemples de journalistes qui font les efforts nécessaires pour promouvoir un journalisme de qualité.

Au-delà de l'influence politique sur les médias, d'autres facteurs influencent la qualité de l'information comme la faible qualification des journalistes, les faibles salaires, et l'absence d'une sécurité de l'emploi et d'accords collectifs.

L'auto-censure est très présente dans les médias maliens pour des raisons sociales et culturelles sans compter les problématiques de sécurité de l'emploi et d'intégrité physique.

⁸ Cité dans *l'index de la durabilité des médias IREX (IREX's Media Sustainability Index) 2009*, P. 236.



Une salle de rédaction dans une radio locale à Bamako.
Photo: Pauline Bend Hugues/
Institut Panos Afrique de l'Ouest

4.6 Les principales associations de médias

On dénombre plus de 50 associations et de réseaux professionnels de médias qui sont supposés agir et protéger les intérêts de leurs adhérents.

Les plus pertinentes sont :

- L'Union nationale des journalistes du Mali (Unajom), la première association créée au Mali. Elle est aussi membre de l'Union des journalistes d'Afrique de l'Ouest, une organisation régionale.
- L'Association des journalistes pour la promotion du professionnalisme (AJPP).
- La branche malienne de l'Association des professionnelles africaines de la communication (APAC / Mali).
- La branche malienne de l'Union interprofessionnelle de la presse francophone (UPF / Mali).
- L'Association des journalistes sportifs du Mali (AJSM).
- L'Organisation des jeunes reporters du Mali (OJRM).

Les associations de patrons de presse :

- L'Association des éditeurs de la presse privée (ASSEP)
- L'Union des radios et télévisions libres du Mali (URTEL)
- Les membres des conseils d'administration de la presse.

Ces associations et réseaux sont regroupés par la Maison de la Presse, une organisation dont la mission principale est de renforcer le secteur de l'information et d'améliorer le niveau de professionnalisme des médias à travers la formation et le développement de divers acteurs du secteur médiatique.

Il existe plusieurs associations locales et ONG qui jouent un rôle de gestion de la liberté d'expression et de l'indépendance des médias. Les principales organisations sont : l'Institut pour la démocratie et l'éducation aux Médias (IDEM), la Ligue internationale des droits de l'Homme (LIDH), L'Association malienne des droits de l'Homme (AMDH) et l'Observatoire des droits humains et de paix (ODHP).

5. L'impact du conflit sur les médias

Les événements de 2012 ont eu un impact profond sur les médias au Mali et ont engendré une fracture de l'information entre le nord et le sud du pays. L'environnement dans lequel travaillent les journalistes est très différent selon qu'ils sont basés dans l'une ou l'autre partie du pays. Cette fracture a aussi aggravé des problématiques déjà présentes, comme la partialité politique, le manque d'auto-régulation et les piètres normes journalistiques.

Les organes de presse du nord et du sud ne partagent pas les mêmes privilèges. Tandis que le sud bénéficie toujours d'infrastructures qui fonctionnent et réussit assez facilement à accéder aux sources d'informations, au nord les infrastructures de communication de masse ont été détruites laissant derrière elles une population incapable d'accéder à des informations fiables. Parfois, les habitants du nord réussissent à capter les ondes des fréquences de radios, mais leur accès général à l'information est très limité.

« On fait beaucoup de bruit autour de la crise, mais on ne produit que très peu d'informations. Les gens ne savent pas vraiment ce qu'il se passe », a déclaré Mme Fatoumata Maiga, présidente du Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix au Mali (WANEP- Mali).

Dans tout le pays, les journalistes sont incapables d'informer correctement sur la crise. Dans le sud, il n'y a aucune information sur ce qu'il se passe dans les villes du nord comme Gao, Kidal et Tombouctou. Dans les deux parties du pays, les médias sont incapables de vérifier les informations ou d'évaluer le bien-être de la population. Les trois stations régionales de l'Office de radiotélédiffusion et de télévision du Mali (ORTM) basées dans les villes mentionnées ci-dessus ont été endommagées ou fermées par les groupes islamistes. Parmi les 15 radios communautaires de la région de Gao, plusieurs ont été fermées et trois émettent toujours sous le contrôle strict des islamistes. Le réseau de la station de radio Jamana a temporairement fermé ses radios à Tombouctou.

La plupart des journalistes, des présentateurs de radio et des techniciens de Gao, Tombouctou et Kidal se sont enfuis pour se réfugier à Bamako, dans d'autres régions du pays ou dans des pays limitrophes. De ce fait, le pays accuse un manque flagrant d'informations sur la situation sur le terrain, sur la situation humanitaire et sur les conditions de vie de la population. Après que les stations de radio de l'ORTM ont été fermées, la plupart du personnel est parti vers les régions du sud. Ceux qui sont restés, comme M. Issa Idrissa, directeur de radio Hanna à Gao, ont précisé à la Mission d'évaluation des médias qu'au Mali, les radios représentent l'unique plate-forme capable de connecter les communautés locales au reste du pays et du monde.

Fin 2012, tous les organes de presse et les journalistes du sud ont pu continuer leur travail sans cependant pouvoir accéder aux informations concernant la situation politique au nord et en gardant à l'esprit les menaces dont ils ont été victimes juste après le coup d'état.

5.1 Les médias sous le contrôle des rebelles dans le nord du Mali

« Les islamistes comprennent mieux les médias que le gouvernement, » a déclaré M. Dramane Aliou Koné de l'association des éditeurs de la presse privée (ASSEP). « Le gouvernement national n'a même pas de porte-parole. »

Kassim Traoré, président de l'Organisation des jeunes reporters (OJRM), a expliqué à la Mission d'évaluation qu'il était plus facile d'obtenir des informations des groupes rebelles qui utilisent les médias pour leur propre propagande, que des autorités qui ont choisi une politique de l'information fermée depuis le coup militaire de mars 2012.

Avant la crise, l'Agence malienne de presse et de publicité (AMAP) disposait d'un certain nombre de branches et de correspondants à travers le pays. Avec la crise, les correspondants du Nord qui travaillaient déjà sans salaire et dans des conditions très difficiles ont tous abandonné leurs postes et se sont enfuis vers le sud. Sans ces journalistes, l'agence s'appuie sur des organisations locales de la société civile et sur des enseignants pour vérifier les informations qu'elle publie.

L'agence est consciente du fait que les informations publiées et envoyées au sud sont minutieusement contrôlées. Par peur de représailles des islamistes, elle ne publie donc pas ses sujets sous son propre nom et ne révèle pas ses sources.

En plus d'avoir fermé les radios et les journaux locaux, empêché la distribution des journaux nationaux, et détruit les infrastructures de communication, les groupes islamistes ont également essayé de coopter les journalistes et les radios communautaires pour organiser leur propre propagande. Selon le témoignage de M. Malik Aliou Maiga, présentateur radio, certains journalistes de la presse locale à Gao se sont vu offrir des sommes allant jusqu'à 700 dollars américains par mois (soit près d'un salaire annuel en temps normal) pour travailler avec les groupes islamistes.

Les radios sous le contrôle des groupes islamistes sont utilisées à des fins de propagande renforçant ainsi la loi imposée par la charia dans les trois régions du nord du Mali. Ces radios ont réduit leurs horaires de diffusion à cause des restrictions imposées au personnel et du manque d'électricité. Leurs programmes diffusent principalement des prières et des messages de propagande.

La mise en application de règles religieuses strictes diffère d'une ville à l'autre. A Tombouctou, les derniers journalistes encore sur place sont incapables de travailler librement et sont obligés d'informer la police islamique de la teneur

Une émission rastafari à Radio Hanna Gao.
Photo: Martin Landi/IMS



de leurs articles. A la fin de l'année 2012, certains journalistes sont rentrés à Tombouctou, Gao et Kidal où ils se font discrets.

Le flux d'informations est aussi contrôlé par la limitation des activités dans les espaces publics. Les marchés ont restreint leurs activités au vendredi, les gens ont peur de parler publiquement et les femmes n'ont le droit de parler qu'aux femmes lorsqu'elles vont au marché.

Quant à la connexion internet, les cafés internet sont fermés mais il est possible de se connecter via les compagnies de téléphones portables permettant des connexions à bas-débit via des modems USB. Il n'y a pas de réception télé dans le nord, la radio à ondes courtes reste donc le seul moyen de s'informer.

En ce qui concerne les journaux, M. Souleymane Drabo, le directeur de l'AMAP, reconnaît qu'il n'y a aucun moyen pratique pour les distribuer dans le nord. Les quelques journalistes sur lesquels l'AMAP se repose, ont réussi à atteindre les villes du nord comme Kidal et Gao en voyageant dans des convois humanitaires qui les protégeaient des groupes armés.

5.2 Les médias dans le sud du Mali

Bien que les productions issues des médias puissent circuler librement dans le sud et que les radios fonctionnent toujours, la crise politique a créé un environnement particulièrement difficile pour les journalistes qui y travaillent. Certains ont été menacés ou agressés, particulièrement après le coup d'état de mars 2012.

De janvier à mars 2012, une fois que le MNLA a déclaré l'indépendance de la région de l'Azawad, les médias nationaux n'ont pas informé correctement sur la situation dans le nord, soit parce que le gouvernement les en avait empêchés, soit parce qu'ils ne le souhaitaient pas.

Les journalistes qui ont couvert la crise ont été accusés de fournir des informations à l'ennemi. La déclaration d'indépendance du MNLA a provoqué des épisodes de poursuites visant les Touaregs, particulièrement à Bamako et dans les zones alentours. Les radios privées ont incité à la haine contre les Touaregs, et des familles entières se sont cachées ou ont fui la capitale entre janvier et mars. Les Mauritaniens résidant à Bamako ont, eux, été pris pour des Touaregs en raison de leur peau claire, les forçant ainsi à fuir vers leur ambassade.

Le coup d'état avait pour premier objectif de prendre le contrôle des médias publics. L'Office de radio-télédiffusion et de télévision du Mali (ORTM) et l'Agence malienne de presse et de publicité (AMAP) sont les deux organes de presse d'Etat. Les deux institutions ont leur siège à Bamako. Le 22 mars, l'ORTM était la première cible de la junte. Le diffuseur national a été sérieusement endommagé et les équipements et effets personnels ont été pillés. Le bâtiment lui-même a été transformé en siège social de l'armée. Les employés de l'ORTM ont été forcés à travailler, à produire et à distribuer des contenus favorables à l'armée. Les locaux de l'ORTM ont été occupés pendant trois mois. Les médias privés ont renforcé leur pratique de l'auto-censure et les médias publiques sont devenus un outil de communication pour les nouvelles autorités.

5.3 Des journalistes agressés

En 2012, et particulièrement le premier semestre, un certain nombre de journalistes se sont fait agresser à travers le pays.

« La situation dans le nord et le coup d'état sont des problématiques très sensibles et il est très difficile d'en parler par peur de représailles du

gouvernement ou des rebelles. Nous ne savons pas qui fait quoi. Aujourd'hui, des soldats sont poursuivis pour agressions, mais comment le gouvernement peut-il prendre quelque responsabilité que ce soit alors qu'il ne peut même pas garantir la sécurité des médias ? », a déclaré à l'équipe de la Mission d'évaluation des médias, Haméye Cissé, rédacteur en chef de *Le Scorpion*, un journal hebdomadaire, et président de l'Union des journalistes francophone.

Plusieurs cas d'agressions contre des journalistes ont été mentionnés à l'équipe de la Mission. Parmi eux, on trouve quelques récits détaillés :

Au Sud du Mali

- Omar Ouahmane, l'envoyé spécial de la radio publique française France Culture a été attaqué par l'armée la nuit du 28 mars, après le coup d'état, alors qu'il retournait à son hôtel en face de l'ORTM. Des soldats l'ont menacé de mort. Son calvaire s'est terminé le 29 mars, à 6 heures du matin, après qu'un officier a donné l'ordre de le libérer.
- Le 12 mai, Birama Fall, chef de la rédaction du bimensuel *Le Prétoire* a été détenu pendant quatre heures par les forces de sécurité dans leurs quartiers généraux. Les agents l'ont accusé d'avoir passé des coups de fils à un ancien ministre. La conversation avait révélé le lieu d'un charnier potentiel de la force d'élite de l'Armée malienne et des Bérêts rouges (fidèles de Touré), à quelques kilomètres de Bamako. Cette information n'ayant pu être vérifiée, Birama Fall a refusé de la publier mais il a tout de même été accusé par la junte de menacer la sécurité nationale, sur la base des enregistrements de la conversation.
- Le 16 mai, Saouti Haïdara a été brièvement arrêté par trois officiers des forces de sécurité et interrogé sur la source d'un article publié une semaine avant. En juillet, Saouti Haïdara a été attaqué au siège de son journal *L'indépendant*. On l'a forcé à monter dans un 4x4, et il a été battu puis abandonné par ses agresseurs. Son calvaire s'est terminé par un bras cassé et plusieurs points de suture au visage.
- Le 2 juillet, Abderamane Keïta, chef de la rédaction *L'Aurore* a été enlevé et battu par des hommes armés.

Au Nord du Mali

- Dans la nuit du 5 août, quatre hommes armés du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao) ont pris d'assaut les studios de Radio Adaar Koïma dans le Nord-Est de la ville de Gao. Il ont attaqué l'animateur Malick Aliou Maïga, qui est aussi le correspondant de Voice of America (VOA) alors qu'il présentait un programme en direct. Les agresseurs l'ont fait sortir et l'ont battu avec le manche de leur fusil jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Il était accusé d'avoir utilisé Radio Adaar Koïma pour encourager le public à manifester contre le Mujao. A l'époque, Adaar Koïma était la seule radio qui fonctionnait à Gao. Malick Aliou Maïga a précisé qu'il ne s'agissait pas de la première agression, il a déjà été l'objet d'intimidations et de harcèlement par les autorités locales avant la chute du président Touré, parce qu'on le considérait comme un « fauteur de troubles » en raison de ses activités journalistiques. Depuis avril 2012, il a été attaqué trois fois par des radicaux islamistes qui ont fini par fermer sa radio en août. Malick Aliou Maïga a dû fuir vers le sud du pays.
- Dans un village situé à environ 100 kilomètres de Gao, la directrice de Radio Sonni Ansongo, Mme Fatoumata Maïga Abdou, a été renvoyée de son poste par les islamistes et remplacée par un de leurs agents sous le prétexte que les « femmes ne devraient pas diriger les hommes ». La radio est maintenant entièrement contrôlée par les islamistes qui l'ont

transformée en outil de propagande. Après avoir été renvoyée de la radio, Mme Abdou a fait l'objet d'une surveillance rapprochée de la part des groupes islamistes. Elle a finalement décidé de se réfugier à Bamako.

Les médias et les forces de sécurité

« La seule protection qu'ont les journalistes, c'est qu'ils peuvent crier », a expliqué M. Souleymane Drabo, directeur de l'AMAP. Les médias et la police nationale ne se sont jamais fait confiance. A la fin de ce rapport, il n'y a aucun partenariat de mis en place entre les médias et les forces de sécurité pour prendre en compte la sécurité des journalistes, l'échange et le partage d'informations, etc. Les journalistes se plaignent de ne pas avoir été protégés dans le Nord pendant le conflit et dans le Sud après le coup d'état. La méfiance entre les médias et la police peut expliquer le fait que les officiers qui sont le plus souvent en contact avec les journalistes sont les policiers dans les rues. Ces officiers pensent souvent que les journalistes partent du principe que leurs actions ne sont que négatives.

5.4 La gestion d'entreprise pendant la crise

L'environnement médiatique actuel n'est pas propice à la durabilité des entreprises de presse. Le marché est saturé par trop de journaux. Les propriétaires de la presse écrite font face à un problème de distribution restreinte, ce qui réduit les marges de profit. La circulation limitée de 300 à 1500 copies par jour engendre des revenus publicitaires faibles, et il est donc difficile de profiter d'une production à grande échelle pour diminuer les coûts par unité de chaque copie imprimée. L'augmentation des coûts de l'équipement nécessaire à l'impression et de l'encre est également un obstacle dans un contexte où il n'existe aucun prêt bancaire disponible pour les médias.

Les organes représentatifs des médias privés recevaient une subvention annuelle du gouvernement, mais ce soutien financier a été diminué en 2012. « Nous passons de 200 millions de francs CFA (400 000 dollars américains) à une aide directe de seulement 91 millions de francs CFA (182 000 dollars américains) pour tous les médias privés cette année. C'est une goutte dans la mer », a déclaré M. Makan Kone, président de la Maison de la Presse, organisation qui regroupe les associations et les réseaux de médias. Les médias publics eux ont vu leur budget subventionné à hauteur de 70% par l'Etat.

La réduction des subventions d'Etat et la diminution des profits ont créé un environnement financier très difficile pour les médias. L'augmentation des coûts et la diminution des profits sont synonymes de diminution, de délai voire même de suspension complète du paiement des salaires des journalistes sur de longues périodes. Cela a également influencé leur sécurité et leur indépendance : ils deviennent vulnérables face à la pression politique et plus susceptibles d'accepter des gratifications financières en échange de la publication de certains contenus.



Les femmes dans les rues de Tombouctou.
Photo: Magharebia

6. Conclusions principales et recommandations

La situation au Mali reste critique après une année où se sont succédé coup d'état militaire, transitions politiques ratées dans le sud et intervention militaire française. Au moment de finaliser ce rapport, la communauté internationale est en train d'évaluer les différentes marches à suivre possibles dans le pays. Les deux points les plus importants étant : 1) une intervention militaire internationale dans le nord du Mali avec des troupes africaines coordonnée par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) et menée par les forces maliennes pour prendre le relais de l'intervention française actuelle ; et 2) une élection présidentielle en 2013 dans les zones du pays contrôlées par les forces gouvernementales, ce qui empêcherait de voter 15% de la population vivant dans le nord ainsi que, potentiellement, la plupart des réfugiés et des déplacés internes s'ils ne réussissent pas à s'inscrire sur les listes électorales. Jusqu'à maintenant, le processus démocratique malien est figé et sans état de droit ; et la nécessité de reprendre le chemin vers la démocratie est urgente.

Comme décrit dans la partie 5, les médias au Mali souffrent de problèmes substantiels qui ont été exacerbés par le conflit actuel et la crise politique. Les parties suivantes sont le résumé des principales conclusions et recommandations liées aux médias et à la crise qui touche actuellement le Mali.

6.1 Accès aux informations

L'accès aux informations n'est pas le même dans le nord et le sud du Mali puisque certains médias ont été obligés de fermer leurs portes et leurs infrastructures ont été vandalisées dans le nord. Plusieurs radios publiques et privées ont été détruites, privant la population de l'unique source d'informations disponible. Les journaux qui étaient distribués dans le nord ne le sont plus. Les publications locales ont été fermées.

Une grande partie de la population du nord est virtuellement coupée du monde et du reste du pays. Cette situation permet aux islamistes de contrôler l'information de bout en bout grâce aux dernières stations de radio qui ne font qu'émettre des messages de propagande.

Recommandations

- Comblent le fossé concernant l'accès à l'information qui existe entre le nord et le sud du Mali. Le déséquilibre actuel qui existe entre le nord et le sud en matière d'accès à l'information affaiblit l'intégrité territoriale du pays. Des informations fiables sur et dans toutes les parties du pays encourageront la cohésion nationale. Ce fossé peut être comblé par la production centralisée de programmes de radio distribués via les radios communautaires qui émettent dans les différentes langues locales. L'intervention militaire internationale peut permettre de sécuriser une voire plusieurs fréquences susceptibles d'émettre dans le nord.

6.2 Qualité de l'information

Les informations qui sont distribuées à la population du nord du pays sont principalement des messages de propagande et sont donc très limitées. Selon M. Kone de l'Association des Editeurs de Presse Privée (ASSEP), les islamistes comprennent mieux les médias et leurs rôles que les autorités nationales. Ils ont très rapidement contrôlé la dissémination de l'information. Les islamistes utilisent ce monopole pour diffuser leurs messages de propagande,

y compris des messages stigmatisant les groupes nomades et ethniques et nourrissent le conflit en tenant des propos haineux.

Si le manque d'information est conséquent dans le nord du pays, la qualité de l'information disponible dans le sud est également problématique. En raison du manque d'informations sur la situation sur le terrain dans le nord, la population du sud se trouve dépourvue d'informations fiables sur la situation du pays dans son ensemble. De plus, les informations disséminées ne bénéficient pas d'un contrôle de qualité. Les médias produisent et distribuent des informations incorrectes, non-relues ou non-vérfiées. Contrainte et corruption des journalistes sont des méthodes courantes pour obtenir la publication de certains messages dans les médias.

Après le coup d'état de mars 2012, la junte militaire a essayé de prendre le contrôle des médias publics. Après le retour au pouvoir civil, les médias publics ont retrouvé, en principe, leur situation d'origine, mais se sont agrégés des contraintes économiques supplémentaires dues à la détérioration générale de l'économie malienne suite au conflit et à la crise politique.

Recommandations

- Renforcer la qualité générale du journalisme au Mali en fournissant une formation pertinente aux journalistes. Une attention particulière doit être portée à la promotion de la paix et à la lutte contre les propos haineux et tout autre type de discrimination. Cela doit comprendre une formation en journalisme spécifique aux situations de conflits. La dimension ethnique du conflit est très préjudiciable au Mali et les médias ont un rôle clé à jouer dans la reconstruction et la consolidation de la cohésion sociale entre les différents groupes ethniques en s'opposant aux propos haineux et en sensibilisant la population aux réalités du conflit, y compris aux causes profondes du conflit et aux moyens d'y faire face.
- Renforcer le rôle des organisations de la société civile en tant que pourvoyeuses d'informations. Etant données les conditions de travail difficiles des professionnels des médias et des associations, l'amélioration de l'information et de la communication pendant cette période de crise ne repose pas uniquement sur le secteur de la presse elle-même. Les organisations de la société civile dévouées à la consolidation de la paix peuvent s'engager dans différents projets dans le but de renforcer leur rôle de pourvoyeuses d'informations. Elles peuvent aussi s'engager dans des projets ayant pour but de renforcer la déontologie des médias et la diversification et l'enrichissement des contenus rédactionnels.

6.3 Conditions de travail et de sécurité des journalistes

Dans le nord, les quelques stations de radio qui ont évité les pillages ont eu beaucoup de mal à continuer leur travail, et la plupart d'entre elles ont cessé leurs activités. Celles qui émettent toujours ne sont pas libres de définir leurs propres contenus et sont sous la menace de représailles à tout moment. Les journalistes et leurs familles reçoivent des menaces par téléphone en guise d'intimidations, et les agressions et contraintes physiques sont des inquiétudes permanentes - ce fut également le cas dans le sud après le coup d'état début 2012.

Les médias nationaux ont des difficultés à déployer des correspondants sur le terrain dans le nord. Les correspondants tentent de se joindre à des délégations officielles ou des convois humanitaires et travaillent clandestinement. Ils restent cependant en danger et peuvent être identifiés par les groupes islamistes qui souhaitent conserver le monopole de la distribution de l'information afin qu'aucune actualité sur le nord n'atteignent le reste du pays.

Recommandations

- Renforcer la sécurité des journalistes pour augmenter la quantité et la distribution d'informations pertinentes de qualité. Pour cela, il faut :
 - Former les journalistes aux mesures de sécurité et promouvoir la déontologie auprès d'eux ;
 - Etablir un dialogue entre les forces de sécurité, les associations de journalistes et les parties prenantes, et ;
 - Etablir des mécanismes de sécurité pour les journalistes y compris des réseaux de solidarité entre les médias.

6.4 Capacités professionnelles et ressources

Il existe un risque pour que le conflit puisse s'intensifier en raison de la complexité de la situation dans le nord et des alliances ont été forgées entre certains segments de la population locale et les rebelles. Les journalistes risquent d'exacerber les tensions, particulièrement parce qu'ils ne sont pas suffisamment formés pour travailler dans des situations de conflit ou d'après-conflit et parce qu'ils ne savent pas comment gérer les informations dans ces contextes.

Bien que les médias soient conscients de l'effort qu'il faudra fournir pour jouer un rôle constructif dans la distribution de messages de paix, de tolérance et de dialogue, les journalistes ne sont pas certains d'avoir les ressources nécessaires pour contribuer efficacement à mettre un terme à la crise et à remettre la société malienne sur le chemin de la démocratie. Ceci est dû soit à un manque de compétences professionnelles soit à la nature partisane de certaines médias.

Recommandations

- S'assurer que les médias comprennent le rôle de l'intervention militaire actuelle et sensibiliser le gouvernement sur l'intérêt de comprendre ce rôle. Si les médias sont équipés pour disséminer les informations sur les objectifs, les actions à venir et les limites des forces militaires, alors les chances que l'intervention soit couronnée de succès devraient augmenter si l'on établit des attentes réalistes.
- Fournir une formation aux journalistes sur la couverture des élections. Si une élection présidentielle est organisée en 2013, les médias ont besoin d'éduquer les électeurs sur les règles et les lois qui régulent l'élection, de proposer une éducation civique en présentant à la population leurs choix politiques, et sensibiliser sur les limites d'une élection, étant donné le contrôle limité du territoire malien par le gouvernement.

6.5 Régulation des médias

Les organes de régulation des médias, le Conseil supérieur de la Communication (CSC) et le Conseil national de l'égal accès aux médias d'Etat (CNEAME) et l'organe d'auto-régulation, l'Observatoire de la déontologie et de l'éthique de la presse (ODEP) ne fonctionnent pas correctement. Leur manque de structures de contrôle les empêche d'éviter les manquements à la déontologie. Bien que cela ne soit pas nouveau, la crise a exacerbé les comportements non-professionnels et les faux-pas. Il est donc d'autant plus important d'établir un mécanisme de fonctionnement pour réguler les médias. Un processus a été mis en place pour créer un organe de régulation qui réglerait la presse, l'audiovisuel et les médias en ligne, mais cet organe n'est pour le moment pas opérationnel.

Au niveau des radios, il existe plusieurs problèmes de régulation que les autorités doivent résoudre : environ 30 radios émettent sans autorisation du gouvernement, une quarantaine de radios émettent sur des fréquences autres que celles qui leur ont été délivrées et 50 radios sont établies dans des lieux qui ne sont pas mentionnés sur leur permis.

On compte un grand nombre d'associations de médias au Mali, et elles sont toutes regroupées sous la tutelle d'une organisation plutôt unique : la Maison de la Presse. Malgré cela, les associations manquent toujours de coordination, et la Maison de la Presse ne semble pas avoir su profiter de son statut unique et de son potentiel.

En Afrique de l'Ouest, des changements importants des cadres légaux se sont opérés à la suite d'une crise ou d'un changement politique radical. La situation actuelle doit être mise à profit pour accélérer les changements dans le domaine légal, un domaine qui a été bloqué pendant très longtemps.

Recommandations

- Promouvoir l'adoption et le respect d'un cadre légal et professionnel convenu et propice à la production de contenus rédactionnels fiables et pertinents. Pour cela, il faut :
Faire usage des meilleures pratiques dans les domaines de régulation, de déontologie et d'éthique qui sont en application dans les pays voisins comme le Bénin et le Burkina Faso.
- Ressusciter l'initiative concernant l'établissement d'un organe de régulation doté d'un mandat clair: a) conforme aux normes internationales, et b) efficace et indépendant.
- Assurer la régulation appropriée des radios communautaires, y compris par la création de critères d'allocation et de processus d'allocation des fréquences de radios, ainsi que le contrôle de l'utilisation des fréquences.
- Renforcer les compétences des associations de journalistes, en particulier la Maison de la Presse, pour améliorer les compétences professionnelles, et leur permettre ainsi de jouer un rôle clé dans le développement et la mise en place des cadres légaux et réglementaires ainsi que dans l'amélioration de la sécurité des journalistes et des contenus rédactionnels.

7. Annexes

Annexe I: Contexte sur Mali

Le contexte de ce rapport dédié à la situation au Mali se base sur de nombreuses conversations tenues avec les parties prenantes maliennes, y compris les acteurs médiatiques, un certain nombre d'organisations de la société civile et la précieuse contribution de l'Institut danois pour les droits de l'Homme (IDDH).

Informations générales sur le Mali

Le Mali se situe entre deux zones géographiques et stratégiques distinctes : le Sahel et l'Afrique sub-saharienne. Le pays est membre fondateur de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) et était l'un des premiers membres de l'Union africaine (UA). Le Mali est un membre de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD), et a été un contributeur actif dans le domaine du maintien de la paix. On dénombre 14 517 176 habitants (2009) sur une zone de 1 240 024 km². La population est composée de différents groupes ethniques : Bambara, Bobo, Bozo, Dogon, Khassonkés, Malinke, Minianka, Fulani, Senufo, Songhai, et Touareg. Le français est la langue officielle mais les gens parlent, lisent et écrivent d'abord dans leur langue locale maternelle. Le Bambara est la langue la plus utilisée (80% de la population). L'islam est la religion la plus pratiquée (90%) de la population, et il existe une minorité catholique et protestante, et des cérémonies animistes existent encore dans certaines communautés.

2012: Conflit dans le nord et coup d'état dans le sud

Janvier 2012: Les soulèvements menés par le MNLA commencent

L'attaque de camps militaires le 17 janvier 2012 est l'événement qui a déclenché le conflit armé dans la région de l'Azawad dans le nord du Mali entre l'armée malienne d'un côté et le Mouvement national Touareg pour la libération de l'Azawad (MNLA), le mouvement salafiste Ansar Eddine, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao) et Al-Qaeda au Maghreb islamique (AQIM) de l'autre côté. L'offensive touareg bénéficiait de nombreux combattants bien armés venant de Libye où la chute du régime de Kadhafi en octobre 2011 avait laissé de nombreux combattants formés mais sans emploi. L'armée malienne a très vite essuyé des revers vitaux lors de ses batailles contre les rebelles.

21 Mars 2012: coup d'état dans le sud

Le succès du MNLA et de Ansar Eddine dans le nord a renforcé les frustrations de nombreux officiers de base de l'armée malienne. Le gouvernement était lui incapable de contrôler les territoires de l'Azawad qui ne respectait pas la loi. Pour cette raison, un groupe d'officiers a formé le Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'Etat. Sous le commandement du capitaine Amadou Sanogo, il a lancé un coup d'état et renversé le Président Touré le 21 mars 2012.

Le capitaine Sanogo a réussi son coup d'état et a immédiatement annoncé la suspension de la constitution et la dissolution des institutions de la République. Dans les rues de Bamako, les partisans du coup d'état se sont violemment confrontés aux opposants qui demandaient le retour à l'ordre constitutionnel. Officiellement, 28 personnes ont perdu la vie lors du coup d'état. La communauté internationale a condamné unanimement ce coup d'état,

et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) s'est fortement mobilisée pour aider le Mali à résoudre la crise.

De nombreuses violations des droits de l'Homme ont été rapportées par des témoins aux organisations locales des droits de l'Homme perpétrées lors ou après le coup d'état, dans ou autour de la capitale de Bamako. Une douzaine de personnes a été tuée et presque une centaine blessée. Des partisans et membres du régime de Touré ont été arbitrairement arrêtés et détenus sans comparaître devant un juge. La liberté de mouvement était restreinte, les aéroports ont été fermés pendant plusieurs jours et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) a ordonné la fermeture des frontières maliennes pour quelques jours jusqu'à ce que la pression des populations locales des deux côtés des frontières permette leur réouverture. Les bâtiments publics et les marchandises ont été détruites et les bâtiments officiels ont été pillés à tel point que lorsque le gouvernement transitionnel a voulu s'installer, les bureaux étaient vides, les voitures avaient disparu et les fonds publics s'étaient volatilisés. Aucune enquête n'a été menée sur ce sujet.

Après le coup : Les rebelles gagnent du terrain dans le nord

Après le coup d'état de mars, les rebelles ont gagné plus de terrain dans le nord. La conquête de Kidal, Gao et Tombouctou, trois villes importantes, a fait de nombreuses victimes selon les témoignages de rescapés qui ont réussi à fuir. Des enfants auraient été embrigadés par les groupes armés pour rejoindre les rangs de l'armée et de nombreuses femmes et petites filles ont été violées. Les bâtiments publics et les marchandises ont été pillés, et les chrétiens ont été chassés de Gao et leurs églises détruites.

6 Avril 2012: un accord est signé pour rendre le pouvoir aux autorités civiles

Le 6 avril, la junte a signé un accord pour mettre un terme à la crise et rendre le pouvoir aux autorités civiles grâce à la médiation de l'Afrique de l'Ouest. Le président Touré a démissionné de ses fonctions présidentielles et est parti en exil au Sénégal. Le 12 avril, le Professeur Dioncounda Traoré, alors président de l'Assemblée nationale, a été désigné président de la république par intérim, et cinq jours plus tard Cheick Modibo Diarra a été nommé Premier ministre par intérim. Ces nominations ont été vivement critiquées par la classe politique existante.

L'accord signé a permis la mise en place d'un gouvernement transitionnel, mené par le Premier ministre, qui a la responsabilité d'organiser des élections et de résoudre la crise de sécurité et la crise humanitaire dans le nord. L'accord inclut également une loi d'amnistie pour les membres de la junte. Cependant, elle n'a pas résolu la problématique d'un calendrier de transition ou du rôle de la junte pendant la transition.

Avril 2012: déclaration d'indépendance de l'Azawad

En avril 2012, le MNLA a proclamé l'autonomie et l'indépendance de l'Azawad. Cette proclamation a été aussitôt suivie par un appel du mouvement Ansar Eddine pour la mise en place d'une république islamique avec application de la Charia dans la zone⁹.

30 Avril 2012: Les troupes d'élite tentent de chasser la junte militaire

Le 30 avril, une partie des troupes d'élite de l'armée malienne appelée les bérêts rouges (les troupes loyalistes et les gardes personnels de Touré) a essayé de chasser la junte militaire en prenant le contrôle des médias publics et de l'aéroport, mais ils ont échoué. La manœuvre a engendré la mort d'une centaine de personnes. Les Bérêts rouges ont par la suite été pourchassés dans Bamako et dans le Mali et nombre d'entre eux ont été arrêtés arbitrairement et détenus sans suivre le processus normal. Des familles ont rapporté la disparition d'une vingtaine de Bérêts rouges à la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH).

Mai 2012: Le MNLA commence à perdre du terrain

En mai 2012, le MNLA et Ansar Eddine ont tenté de fusionner. Cette tentative a cependant été suivie d'une série de disputes après la signature d'un accord. En

⁹ Le MNLA avait pour objectif d'établir l'indépendance de l'Azawad, tandis que Ansar Eddine et MUJAO ne remettent pas en cause l'intégrité du territoire malien mais a pour objectif d'imposer la charia dans tout le pays.

parallèle, Ansar Eddine a rencontré les leaders clés du Mujao et d'AQIM. Au final, Ansar Eddine, Mujao et AQIM ont commencé à chasser le MNLA des grandes villes.

21 Mai 2012: le Président Traoré est agressé

Les factions armées continuent de se battre pour le contrôle de différentes zones de l'Etat malien et des partisans du coup d'état ont violemment attaqué le président par intérim à son bureau, le 21 mai. Le président Dioncounda Traoré a été gravement frappé et a dû se rendre en France pour être soigné. Il est rentré fin juillet 2012 une fois sa sécurité garantie par la junte.

Juillet - Août 2012: Un gouvernement provisoire est mis en place

A son retour, Traoré a mis en place un gouvernement provisoire. Il a créé le Conseil national de transition et le Comité national de négociations, dont la tâche est de négocier avec les groupes du nord. Le Président Traoré a aussi entamé une réforme de l'armée malienne sous le commandement du capitaine Sanogo. Le 20 août 2012, un gouvernement d'unité nationale de 32 membres a été formé. Il comprend en son sein des ministres que l'on croit proches de la junte militaire.

Décembre 2012: le Premier ministre est arrêté

En décembre 2012, les tensions internes au sein du gouvernement restaient considérables. La classe politique était divisée, le président ne bénéficiait pas d'un soutien populaire important et la junte militaire continuait à jouer un rôle très actif dans les luttes de pouvoir et des désaccords profonds se dessinaient quant à la marche à suivre pour déterminer le futur du Mali. Le rôle de la junte militaire a clairement été illustré lorsque le Premier ministre Diarra a été arrêté par les forces militaires et forcé de démissionner le 11 décembre. Il est vraisemblable que le désaccord entre la junte et Diarra repose sur le soutien de ce dernier au déploiement de troupes internationales au Mali. De nombreuses personnes au sein de l'armée malienne se sont prononcées contre l'intervention étrangère, pensant qu'elles n'avaient besoin que d'un soutien financier et logistique. Diarra n'a donné aucune explication quant à la raison de sa démission lors de son dernier discours à la télévision publique. Le jour suivant, Traoré a nommé Django Sissoko, un ancien fonctionnaire de la présidence, comme Premier ministre.

Les désaccords au sein du gouvernement ont ralenti le retour de la sécurité dans le nord ainsi que le processus de consultation national et l'organisation des élections. Une des grandes questions qui reste sans réponse est de savoir si les élections peuvent se dérouler et à quel point elle seront représentatives, étant donné le manque de contrôle du gouvernement dans les régions du nord.

Janvier 2013: Les groupes islamistes avancent, l'intervention française commence

Fin 2012, Ansar Eddine, le Mujao et AQIM contrôlent les deux tiers du territoire malien. Selon le rapport du secrétaire général de l'ONU de novembre 2012 sur la situation au Mali¹⁰, la force des groupes rebelles est évaluée à 3000 combattants, sans compter le recrutement régulier qui continue, notamment le recrutement d'enfants. Ces forces sont bien armées et sont dotées d'équipements relativement sophistiqués provenant de Libye et des forces armées maliennes. Ansar Eddine et le Mujao sont vus comme des mouvements ayant des liens avec le groupe terroriste Boko Haram, qui est actif au Nigéria. Les groupes s'entraident pour limiter l'influence du MNLA.

Début janvier 2013, Ansar Eddine, le Mujao et AQIM ont commencé à avancer vers le sud avec pour objectif de prendre le contrôle d'une ville stratégique : Mopti. C'est ce qui a amené le Président Traoré à demander l'assistance militaire immédiate de la France, sous la résolution 2085 du Conseil de sécurité de l'ONU de décembre 2012. L'armée française a débuté son intervention le 14 janvier 2013.

10 Nations Unies, S/2012/894, 29 Novembre 2012

Facteurs contribuant au conflit et à la fragilité institutionnelle

Bien que l'on a souvent félicité le Mali pour être devenu un exemple de démocratie en Afrique de l'Ouest, le pays a été très longtemps touché par des conflits internes et une insécurité persistente. Le climat distinct de la région du Sahel est lui-même un facteur destabilisant. De nombreuses sécheresses touchent le pays et débouchent sur des crises alimentaires cycliques d'envergure.

Depuis l'indépendance du Mali en 1960, les Touaregs de la région de l'Azawad dans le nord du pays se sont sentis exclus du développement du pays. L'Etat a été incapable de remplir son rôle et de fournir services et sécurité dans le nord. Pendant la colonisation française, les Touaregs étaient favorisés et mieux considérés du fait de leur peau plus blanche que le reste de la population malienne. Ceci fut la base d'une méfiance profonde entre les Touaregs et la classe politique dirigeante. Avec l'absence de l'Etat dans le nord du pays, les Touaregs n'avaient pas l'impression de faire partie intégrante de la nation malienne.

A présent, l'insécurité prédomine dans le Nord et le Nord-Est du pays et le crime organisé est en constante augmentation ainsi que le trafic de drogue, les enlèvements et la présence d'Al Qaeda au Maghreb islamique (AQIM). Les trois régions nord de Kidal, Tombouctou et Gao qui forment la région de l'Azawad, ont commencé à ressembler à des territoires sans loi et sans réel contrôle du gouvernement. Les efforts de lutte contre l'insurrection ont été affaiblis par une corruption rampante au sein de la classe politique en place, renforçant les frustrations, notamment dans les forces armées qui ont pour tâche de mettre en œuvre les opérations de lutte contre l'insurrection et ce malgré des ressources limitées.

Tous les ans, à cause de la diminution constante des pâtures, des conflits émergent entre les bergers de l'Est et du Nord-Est (vols de bétails), et entre les bergers et les fermiers (problèmes d'accès aux terres). En 2011, la sécheresse a aggravé les relations entre les bergers et les fermiers.

La forte corruption qui s'est développée cette dernière décennie a été très difficile à combattre à cause d'une certaine tolérance sociale et d'un manque de volonté politique. La gestion des ressources de l'Etat a été peu transparente. 80% de ces ressources ont apparemment été dépensées dans la région de Bamako, où seuls 12% de la population vit. Les organes de contrôle qui existent ne remplissent pas leur mandat. Le Vérificateur général, établi en 2004, est censé combattre les infractions économiques et les violations des biens publics mais ses recommandations n'ont jamais été suivies. La corruption est particulièrement présente dans l'administration et de plus en plus dans le système scolaire où l'argent peut acheter des diplômes ou de bonnes notes. Le système judiciaire est également touché.

L'accès à la justice est très limité, particulièrement dans les zones rurales et pour les gens pauvres. Les procédures judiciaires sont excessivement lentes et le taux de détention provisoire avait atteint 70% en 2010. Les prisons sont surpeuplées (la prison de Bamako qui a été construite en 1950 pour accueillir 500 détenus, en compte 1300 aujourd'hui) et les conditions de détention sont inhumaines et humiliantes comme l'indiquent l'AMDH et la CNDH qui visitent régulièrement les prisons du pays.

La montée du radicalisme a été observée depuis un moment avant même que le conflit actuel n'éclate ce qui a mené à des confrontations entre les associations musulmanes et les prêcheurs du nord. Les structures traditionnelles de pouvoir dans la société malienne discriminent les femmes et les petites filles au niveau du mariage, de la succession et de l'emploi. Les structures légales du pays les défavorisent et leur accès à la justice est limité. Les violences contre les femmes sont courantes : mauvais traitements, mariages

forcés, viols, harcèlement sexuel, mariages précoces, enlèvements, confinement religieux et abandons dûs aux migrations. Les auteurs de telles violations jouissent d'une impunité totale car les textes interdisant et punissant ces actes manquent, et les victimes portent rarement plainte.

La montée du radicalisme peut s'illustrer par la nouvelle loi familiale qui avait pour but de prendre en compte la loi moderne et la loi musulmane, tout en améliorant les droits des femmes maliennes et des enfants. Elle a été adoptée par le parlement malien en 2011 mais a été immédiatement abolie par le Président Touré sous la menace des groupes musulmans radicaux. Le texte a été changé et une loi familiale très conservatrice a été adoptée par ce même parlement six mois plus tard, violant ainsi plusieurs traités internationaux ratifiés par le Mali.

Bien que la constitution du Mali de 1992, qui a été suspendue par le coup d'état de mars, ait été fermement ancrée dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples, les droits fondamentaux n'ont pas été garantis dans la pratique. La constitution garantissait les droits culturels, sociaux, économiques, politiques et civiques des Maliens. A l'échelle internationale, le Mali a ratifié presque toutes les conventions internationales et régionales sur les droits de l'Homme. Pourtant, la réalité structurelle, sociale et judiciaire ne reflète pas ces ratifications et les violations de ces droits n'ont que très rarement été punies.

2013: Elections, intervention internationale et pourparlers de paix

Les élections présidentielles sans le nord

La communauté internationale a fait pression sur le gouvernement pour qu'il organise une élection présidentielle afin de mettre en place un gouvernement légitime qui puisse recevoir l'aide internationale. L'Afghanistan et l'Irak sont deux exemples de pays qui ont tenu des élections dans des conditions extrêmement difficiles. Des pourparlers sont en cours sur la faisabilité d'une élection présidentielle au vu de l'expérience de ces deux pays. Si les Maliens déplacés internes ou internationaux et la population du nord ne peuvent pas prendre part à ces élections, alors la légitimité et la représentativité d'une telle élection sont contestables. Parallèlement, il est difficile de savoir si l'élection réussira à rétablir la juridiction du gouvernement sur le territoire national ou si elle engendrera une réaction violente de la part de la population du nord qui risque de se sentir de plus en plus isolée d'un gouvernement national non-représentatif. L'élection risque de créer des divisions, ce qui pourrait amplifier la confrontation entre le nord et le sud.

Intervention militaire internationale

Au moment de résoudre le coup d'état du printemps 2012, la Cédéao a lancé un appel au déploiement d'une force internationale de 3300 hommes au Mali. Le président par intérim du Mali a demandé officiellement ce soutien à l'été 2012. En novembre 2012, la Cédéao et l'Union africaine ont toutes les deux soutenu le cadre opérationnel stratégique pour la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). En décembre 2012, le Conseil de sécurité des Nations Unies, sous le chapitre VII, a adopté la résolution 2085 autorisant l'action militaire et politique pour restaurer le contrôle dans le nord du Mali.

Pourparlers de paix

Les premières discussions entre le gouvernement et Ansar Eddine ont eu lieu à Ouagadougou début décembre 2012. La communauté internationale espère que le MNLA et Ansar Eddine accepteront d'engager des pourparlers de paix et dénonceront les violences, afin que les forces internationales puissent se concentrer sur AQIM et les autres groupes liés à des organisations terroristes. Pourtant, à la finalisation de ce rapport, les pourparlers ont cessé début janvier 2013.

Annexe II: Liste des personnes interviewées

Alexis, Monique

Journaliste et chef de projet, Libertés et participation civique, Institut danois pour les droits de l'Homme (IDDH)

Bengaly, Abraham

Professeur, Président, Observatoire des droits humains et de la paix (ODHP)

Daniel, Serge

Journaliste, Radio France International (RFI)

Drabo, Soulymane

Directeur général, Agence malienne de presse et de publicité (AMAP)

Haméye, Elhaj Mahamane

CISSE, Directeur de publication du journal « Le Scorpion », le président de l'Union de la presse francophone / UPF / Mali et point focal pour le Forum de l'éditeur africain au Mali.

Idrissa, Issa

Directeur radio Hanna Gao

Koné, Dramane Aliou

Président de l'Association des éditeurs de la presse privée

Koné, Makan

Président, Maison de la Presse

Maïga, Chieck Omar

Secrétaire général, ministère des Communications

Maïga, Fatoumata

Président, Conseil de WANEP-Mali

Maïga, Mahamadou Talata

Journaliste, responsable de la recherche, Maison de la Presse

Maïga, Tiegoum Boubèye

Président, Patronat de la presse au Mali et chef de cabinet au ministère du Commerce

Mariko, Daouda

Président, Association des radios privées de l'intérieur du pays

Mariko, Oumar

Député, Directeur du Réseau de radios communautaires Kayira

Traoré, Kassim

Président, Organisation des jeunes reporters du Mali (OJRM)

Yattara, Sadou

Coordinateur, Institut pour la démocratie et l'éducation aux médias (IDEM)

Journalistes Radio

Camara, Aoualy

Radio rurale de Kayes

Cissé, Lassine

Radio Kayira Bamako

Coulibaly, Bréhima

Radio Benkan

Coulibaly, David

Jamana Koutiala

Coulibaly, Issiaka

Radio rurale de Yélimané

Coulibaly, Moussa Baba

Radio Sangha

Dabo, MBadiala

Radio rurale de Yélimané

Dembele, Yacouba

Jamana Koutiala

Diallo, Awa

Radio Kayira Bamako

Doucoure, Mama Diaby

Radio Sangha

Keita, Koman

Radio rurale de Kayes

Koné, Kadia

Radio Benkan

Annexe III: Littérature

Cisse, Mahamane Hamèye (2009) « *Etude sur le secteur de la presse écrite: législation et réglementation* » lors des 3e Journées nationales de l'information et de la communication, Bamako

Conseil de sécurité des Nations unies (2012), *Rapport du secrétaire général sur la situation au Mali*, ONU

Coulibaly, Sékou (2009) « *Le paysage audiovisuel du Mali, diagnostic et perspectives* » lors des 3e Journées nationales de l'information et de la communication, Bamako

Friedrich Ebert Stiftung (FES) (2010) *Le baromètre des médias africains*, Mali

International Crisis Group (2012) *Mali: Eviter l'escalade*, ICG

International Crisis Group (2012) *Mali: Le besoin d'une action coordonnée et déterminée*, ICG

IPAO (2011) *Examen de la Charte africaine de radiodiffusion, Rapport du Mali*

IREX (2008) *Index de viabilité des médias*, IREX

IREX (2009) *Index de viabilité des médias*, IREX

IREX (2010) *Index de viabilité des médias*, IREX

Kaba, Mamadou (2010) *Mali: un grand paradoxe - les deux visages de la presse*, CPJ

Mäïga, Tiégoum Boubèye (2009) « *L'état de la presse écrite* » à la 3e conférence nationale de l'information et de la communication, 24 décembre 2009.

Marchal, Roland (2012) *Le remodelage de l'Afrique de l'Ouest après la chute du régime de Mouammar Kadhafi*, NOREF

Ministère de la communication et des nouvelles technologies (2009) *Rapport des 3èmes Journées nationales de réflexion sur l'information et la communication*, Bamako

Reporters sans frontières (2012) *Index de la liberté de la presse 2011-2012*, RSF

Textes de loi

Arrêté Interministériel N°92-1604 MC-MAT/CTSP/ASS-MSCPJ-MDSI du 7 avril 1992 fixant le cahier des charges des services privés de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence

Arrêté interministériel N°94-7166/MCC-MATS du 16 février 1994 fixant le cahier des charges des services privés de communication audiovisuelle

Arrêté interministériel N°94-8510/MFC-CAB du 11 août 1994 fixant les redevances applicables aux services privés de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence.

Constitution de la République du Mali (1992)

Décret N°92-022/PM-RM du 18 janvier 1992 déterminant les conditions et procédures d'obtention, de suspension ou de retrait de l'autorisation de création des services privés de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence

Décret N°92-156/PM-RM du 14 Mai 1992 déterminant les conditions et procédures d'obtention, de suspension ou de retrait de l'autorisation de création de services privés de communication audiovisuelle

Décret N°02-227/P-RM du 10 mai 2002 portant sur les statuts types des services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence

L'Arrêté N°95-0331/MFC-CAB du 16 février 1995 fixant les redevances applicables aux services privés de communication audiovisuelle

Loi N°93-001 du 6 janvier 1993 - Loi organique relative à la création du Comité national de l'égal accès aux médias d'Etat

Loi N°92-038 du 24 décembre 1992 portant sur la création du Conseil supérieur de la communication ;

Loi N°00-046 du 7 juillet 2000 portant sur le régime de la presse et le délit de presse

Ordonnance n°92-002/P-CTSP du 15 janvier 1992 portant sur l'autorisation de la création de services privés de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence

Ordonnance N°92-037/P-CTSP du 14 mai 1992 portant sur l'autorisation de création de services privés de communication audiovisuelle

**Pour communiquer avec
l'International Media Support (IMS):**
www.facebook.com/internationalMediasupport
www.twitter.com/forfreemedia
www.internationalmediasupport.org

© International Media Support

Toute reproduction, modification, publication, transmission, transfert, vente, distribution, affichage ou exploitation de ces informations, totale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, ou l'archivage dans un système électronique d'extraction de données, sans le consentement écrit de l'individu détenant les droits d'auteur est interdite.

Publié au Danemark par l'IMS
Première édition, janvier 2013
Mise en page et création: Nanette Vabø
Impression: Kolind Bogtrykkeri A/S